

Actualités sur le site www.versailles.fr (01/07/2024)

JOP 2024 : les impacts sur vos déplacements

Pour se déplacer au mieux à Versailles pendant les Jeux, l'important c'est de s'informer !

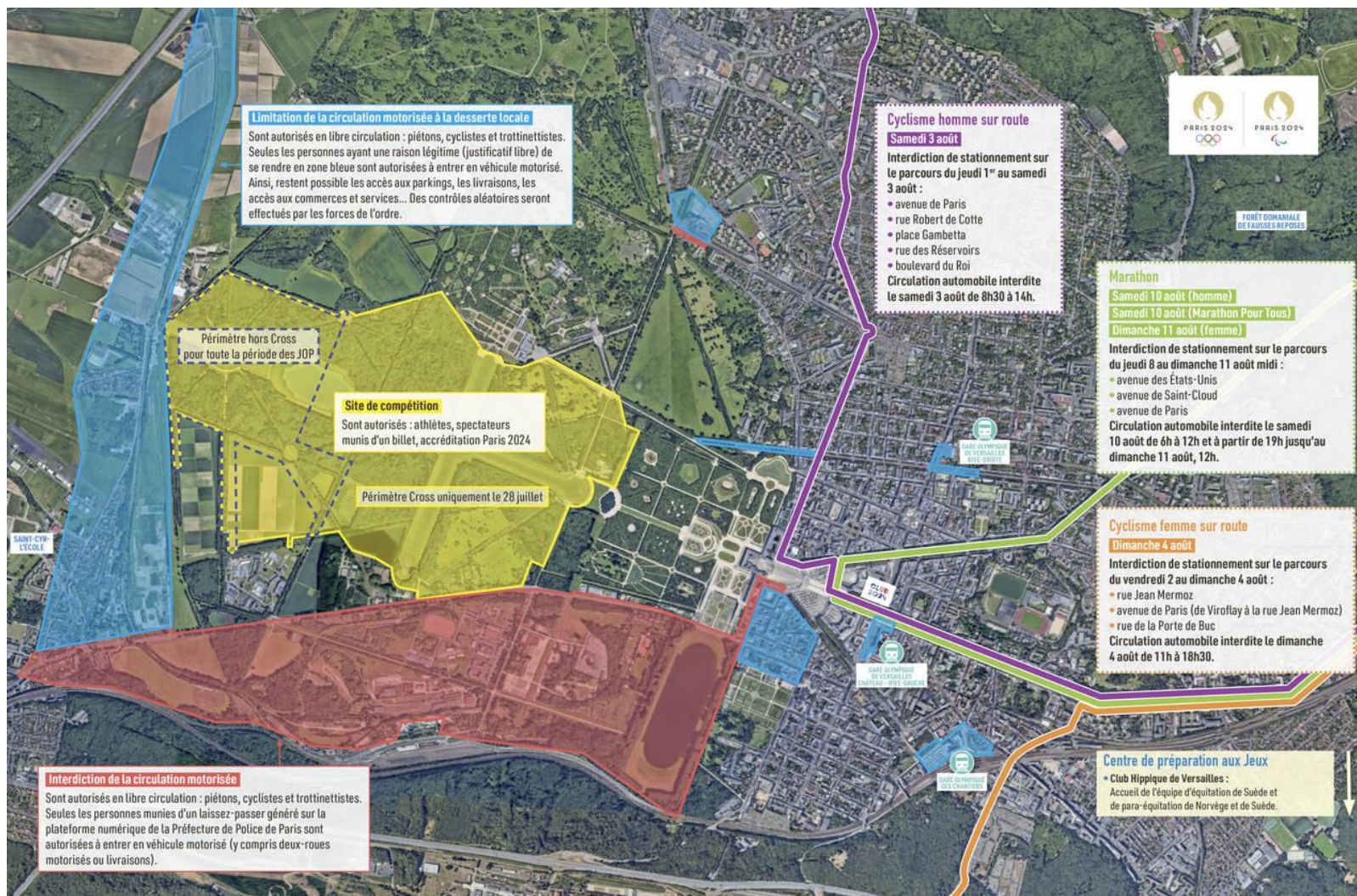
Versailles et le château accueilleront 13 épreuves pour 4 sports olympiques et paralympiques, induisant des **modifications des règles de stationnement et de circulation**.

SOMMAIRE

1. [Les périmètres de sécurité](#)
2. [Les conditions de déplacement](#)
3. [Train, RER, métro, tramway, bus... Une seule application pour vos transports en commun](#)
4. [Les conditions de stationnement](#)
5. [Se rendre aux épreuves olympiques](#)

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	
LUNDI 22 JUILLET																
MARDI 23 JUILLET																
MERCREDI 24 JUILLET																
JEUDI 25 JUILLET																
VENDREDI 26 JUILLET																
SAMEDI 27 JUILLET		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
DIMANCHE 28 JUILLET		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
LUNDI 29 JUILLET		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MARDI 30 JUILLET		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MERCREDI 31 JUILLET		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
JEUDI 1ER AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
VENDREDI 2 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SAMEDI 3 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
DIMANCHE 4 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
LUNDI 5 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MARDI 6 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
MERCREDI 7 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
JEUDI 8 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
VENDREDI 9 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SAMEDI 10 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
DIMANCHE 11 AOUT		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Les périmètres de sécurité



Pour chaque site de compétition, un périmètre de sécurité a été établi par la Préfecture de Police de Paris afin d'assurer la sécurité des riverains, des Franciliens et des spectateurs des Jeux. **Les restrictions de circulation ne concernent que les**

déplacements en véhicules motorisés. Les déplacements à pied, à vélo ou en trottinette ne sont pas concernés par ces restrictions. Des contrôles de bagages ou d'identité restent possibles pour tous.

Périmètres jaunes : Site de compétition

Périmètres gris : périmètre SILT (Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme)

Périmètre rouge : interdiction de la circulation motorisée

Périmètre bleu : déviation de la circulation motorisée de transit

Les conditions de déplacement

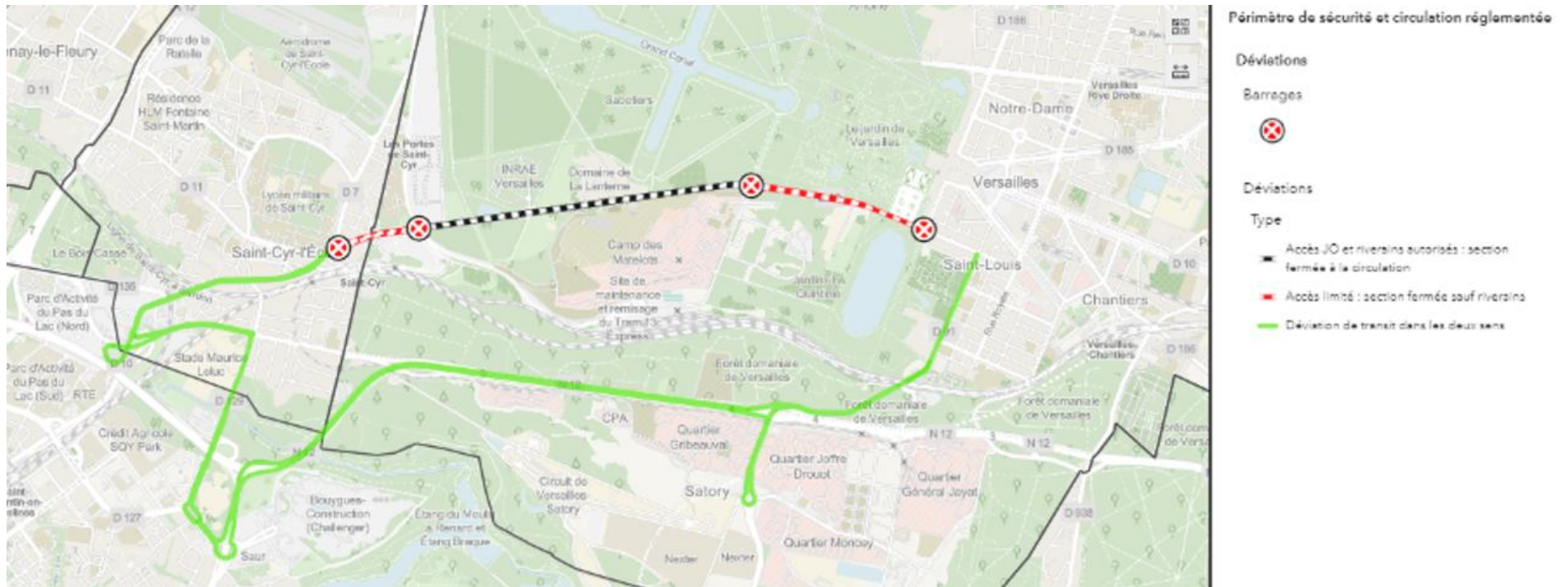
En dehors des jours d'épreuves sur route, la **circulation restera possible dans l'ensemble de la Ville** hormis les rues de l'Indépendance Américaine et Pierre de Nolhac (périmètre rouge) **mais pourra être ralentie ou modifiée** en fonction de la densité du trafic. En outre, des contrôles pourront être effectués en périmètre bleu.

Les conditions de déplacements en transports en commun seront également impactées : modification des dessertes bus, sur-fréquentation des gares... cela aura des répercussions sur vos déplacements.

Alertes infos : soyez les premiers informés !

[Inscrivez-vous aux alertes](#) pour recevoir toutes les actualités liées à la préparation de vos déplacements durant les Jeux olympiques et paralympiques.

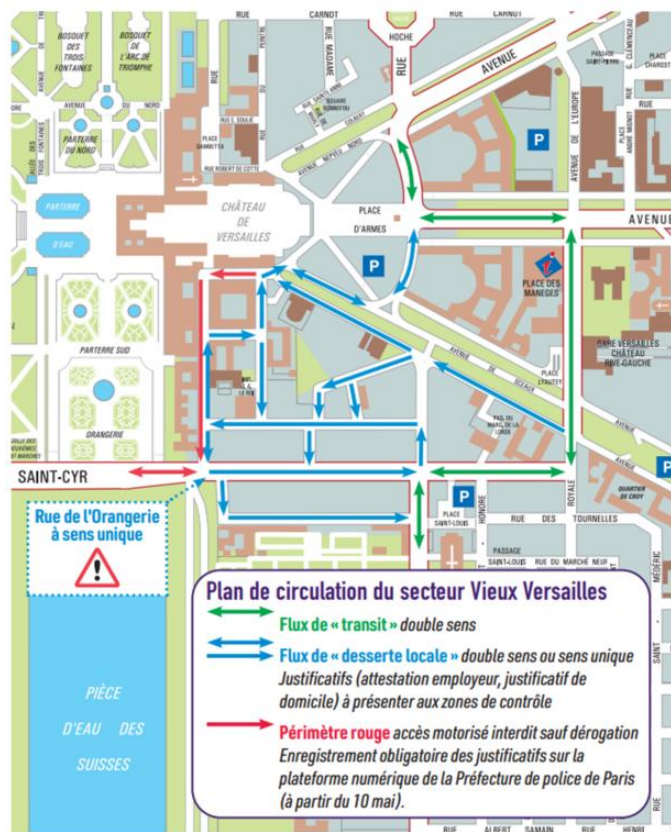
Routes



La RD10 sera fermée dans les deux sens de circulation du mercredi 24 juillet au soir au mardi 13 août matin, et pendant les Jeux Paralympiques uniquement dans le sens Versailles > Saint-Cyr. Des déviations seront mises en place via la RN12.

Les autorisations d'accès dérogatoires (riverains, employés disposant d'un parking...) doivent être demandées sur le [site de la préfecture de Police de Paris](#). Consultez également la [liste des personnes autorisées et les justificatifs demandés](#).

La rue de l'Orangerie sera mise en sens unique dans le sens Ouest>Est, et les rues de l'Indépendance Américaine et Pierre de Nolhac seront en périmètre rouge. De ce fait, la circulation dans le quartier du Vieux Versailles sera modifiée comme le plan ci-joint.





Les voies olympiques et paralympiques : 185 km de voies sur les axes routiers autour de Paris seront réservées à la circulation des véhicules accrédités. Les autres voies restent « circulables » pour tous les véhicules motorisés. Aux abords de Versailles, sont concernées l’A13 et l’A12.

Transports en commun

Les transports en commun seront fortement sollicités pour la desserte des sites olympiques. Le site de Versailles sera desservi par des navettes aux départ des gares de Versailles Chantiers, Versailles Château Rive-Gauche et Versailles Rive-Droite. Ces gares ainsi que les lignes de train qui les desservent (RER C, Train N, U et L) seront très fréquentées aux horaires de début et fin des épreuves !

La carte disponible sur le site [Anticiper les Jeux](#) permet d’anticiper la saturation des gares à chaque moment de la journée.

Les lignes régulières de bus seront également fortement impactées. Suppression de la gare routière de Versailles Chantiers, épreuves sur route... : un affichage spécifique sera mis en œuvre pour orienter les utilisateurs vers les nouveaux arrêts provisoires.

Train, RER, métro, tramway, bus... Une seule application pour vos transports en commun

Organisez tous vos trajets grâce à l'[application Île-de-France Mobilités](#). Le calculateur d'itinéraire tiendra compte des impacts dans les transports en commun pendant les Jeux, dont les fermetures de stations, pour vous proposer des itinéraires alternatifs.

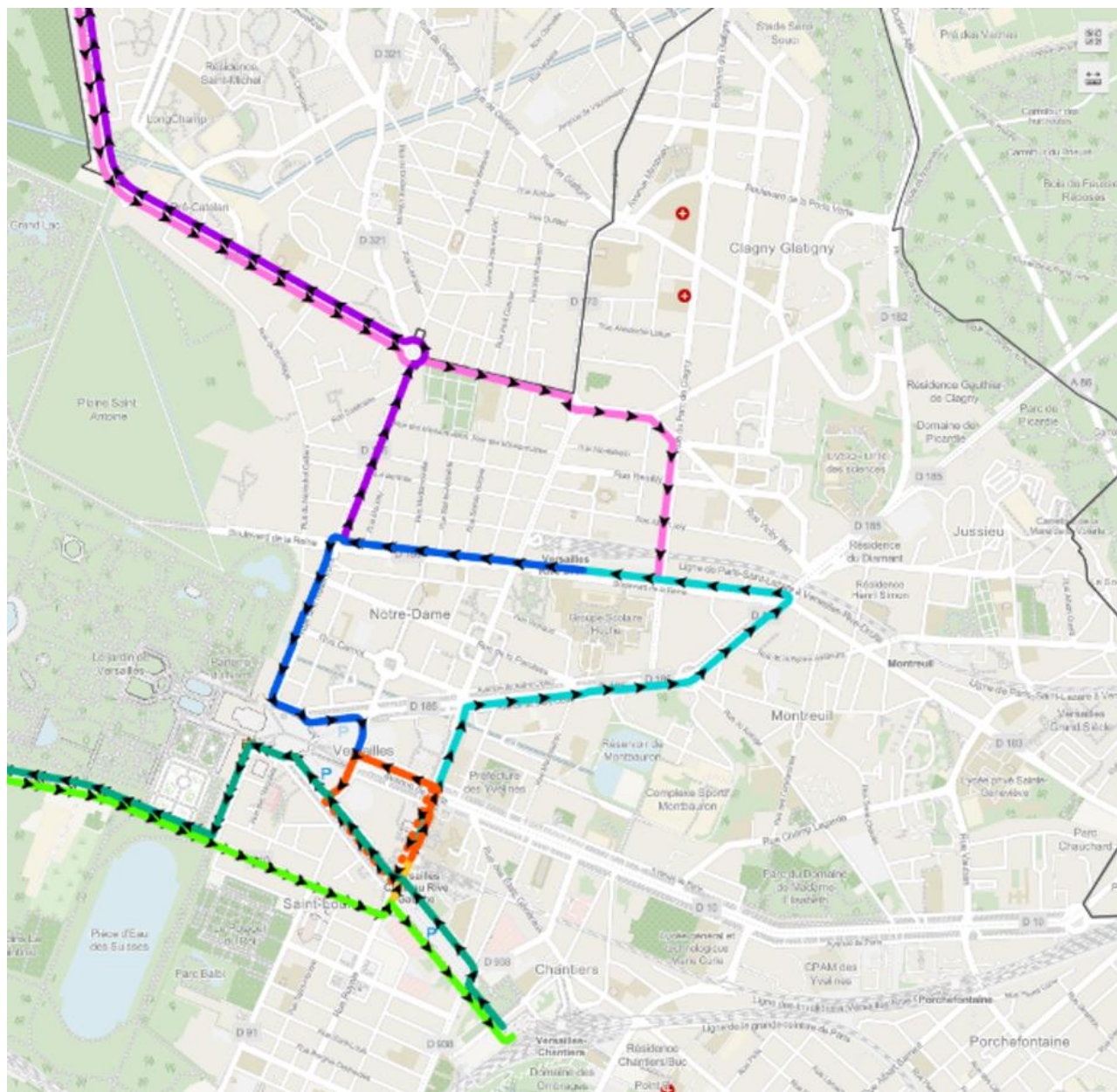
À pied, à vélo

Hormis le site de compétition (périmètre jaune), l'ensemble des voiries reste ouvert à la circulation des piétons, cyclistes et trottinettistes. Une piste cyclable bidirectionnelle sera spécifiquement aménagée sur la Route de Saint-Cyr (RD10) entre Versailles et Saint-Cyr.

Livraisons, déménagements, tournages...

Certains travaux, déménagements, horaires de livraisons... devront être décalés afin de minimiser la gêne à la circulation, en particulier aux heures de pointe et sur les itinéraires de cheminements piétons ou de navettes.

Déménagements



Itinéraires des navettes

SITE GARE DES CHANTIERS 30%

NOM

- ▶ SITE > GARE DES CHANTIERS
- ◀ GARE DES CHANTIERS > SITE

SITE GARE RIVE GAUCHE 30% (pas de navettes le 30 juillet, le 2, 3 et 10 Aout)

NOM

- ▶ SITE > GARE RIVE GAUCHE
- ◀ GARE RIVE GAUCHE > SITE (hors jour marathon)
- ◀ GARE RIVE GAUCHE > SITE (jour marathon)

SITE GARE RIVE DROITE 20% (hors jour marathon)

NOM

- ▶ SITE > GARE RIVE DROITE (hors jour marathon)
- ◀ GARE RIVE DROITE > SITE (hors jour marathon)

SITE GARE RIVE DROITE 20% (jour marathon)

NOM

- ▶ SITE > GARE RIVE DROITE (jour marathon)
- ◀ GARE RIVE DROITE > SITE (jour marathon)

Selon les dates et adresses, il pourra vous être demandé de différer votre déménagement. En effet, les déménagements ne seront pas autorisés :

- Sur le tracé des épreuves sur route les jours de passage (23 juillet, 3, 4, 10 et 11 août).
- Sur les itinéraires de navettes aux heures de pointe.

Tournages

Les demandes de tournage nécessitant des mesures de circulation ou plus de 5 places de stationnement ne sont pas acceptées.

Travaux

Des mesures s'appliquent du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024 inclus :

- Travaux de voirie et travaux immobiliers avec une emprise sur la voirie → interdiction globale des travaux dans les périmètres rouge et bleu et sur les voies réservées, les voies de délestage et les voies concourantes structurantes (voies périmétriques autour de chaque site olympique et aux abords immédiats des gares ferroviaires). Cependant, en dehors des périodes d'épreuves, sur les voies réservées et les voies de délestage, possibilité de travaux s'ils sont légers, repliables en 24h, réalisés de nuit de nuit et qu'ils concernent la finalisation d'aménagements olympiques ou le nettoyage du réseau. Appréciation au cas par cas.
- Travaux immobiliers sans emprise sur la voirie → interdiction des travaux dans le périmètre rouge. Les travaux sont autorisés dans le périmètre bleu ; une interdiction exceptionnelle des travaux est néanmoins possible au regard de leur importance. De même, la question du démontage des échafaudages sera appréciée au cas par cas, en fonction du risque qu'ils représenteraient pour le bon déroulement des circulations motorisées ou piétonnes. En outre, les livraisons de matériaux doivent se faire en dehors des moments d'importants flux piétons.
- Travaux urgents et découlant de mesures de sécurité des personnes et des biens → appréciation au cas par cas.

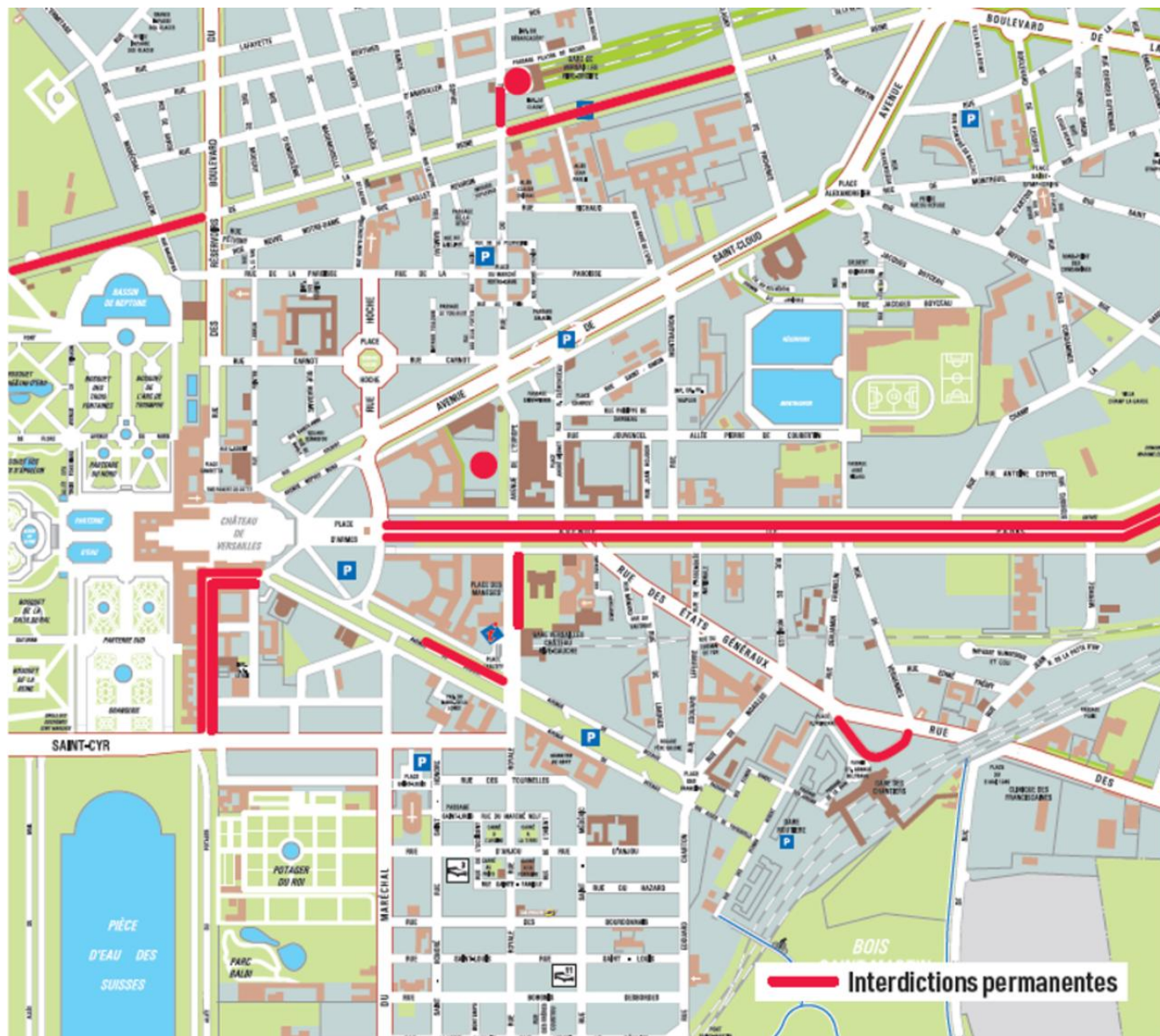
Les jours du relais de la flamme (mardi 23 juillet) et d'épreuves sur route (3, 4, 10 et 11 août)

Les jours du relais de la flamme (mardi 23 juillet après-midi) et d'épreuves sur route (3, 4, 10 et 11 août), les conditions de circulation et de stationnement seront très fortement perturbées ! Des points de cisaillement pour les véhicules et les piétons seront contrôlés par les forces de police :

- Marathon pour tous : les cisaillements des piétons et véhicules d'urgences resteront possibles en tout temps, en fonction du flux de coureurs, aux points contrôlés par les forces de l'ordre. Les cisaillements véhicules seront interdits 2h avant le passage de la course, et ne rouvriront qu'après le passage du marathon des femmes, samedi midi.
- Autres épreuves sur route : des points de cisaillement piétons, contrôlés par les forces de l'ordre, resteront ouverts jusqu'à 15 minutes avant le passage des coureurs et seront réouverts 15 minutes après le passage. Les cisaillements véhicules seront interdits 3h avant le passage de la course, et jusqu'à 2h après

Il convient donc d'anticiper tous les déplacements qui peuvent l'être, notamment pour les éventuels départs en vacances !
Retrouvez toutes les informations sur la [page consacrée aux épreuves sur route](#).

Les conditions de stationnement



D'importantes restrictions de stationnement sont à anticiper. Ainsi, le stationnement sera interdit avenue de Paris du 21 au 23 juillet, puis du 1er au 11 août. **N'y laisser par votre véhicule avant de partir en vacances !**

Le stationnement est également interdit à l'intérieur du périmètre rouge (rues Pierre de Nolhac et de l'Indépendance Américaine) et bleu (rue de l'Abbé Rousseau, contre-allée de l'avenue Charles de Gaulle, boulevard de la Reine (sections entre les rues de Provence/parc de Clagny et du Maréchal Foch et entre le boulevard du Roi et la grille de la Reine)) ainsi que sur le parking de l'Europe et le parvis de la gare Versailles Rive-Droite.

Carte du stationnement interdit en permanence :

S'y ajouteront des interdictions plus ponctuelles, notamment le jour du relais de la flamme ou des épreuves sur route : **les jours du relais de la flamme (mardi 23 juillet après-midi) et d'épreuves sur route (3, 4, 10 et 11 août), les conditions de circulation et de stationnement seront très fortement perturbées !** Des interdictions de stationnement s'appliqueront dès 48h avant la tenue des épreuves tout le long du tracé.

Les accès aux parkings souterrain pourront être restreints. Notamment, le parking Saint-Cloud sera inaccessible le mardi 23 juillet après-midi (passage du relais de la flamme). Quelques places de stationnement dans les parkings versaillais seront proposées à la réservation sur [le site parking.ai](http://le.site.parking.ai)

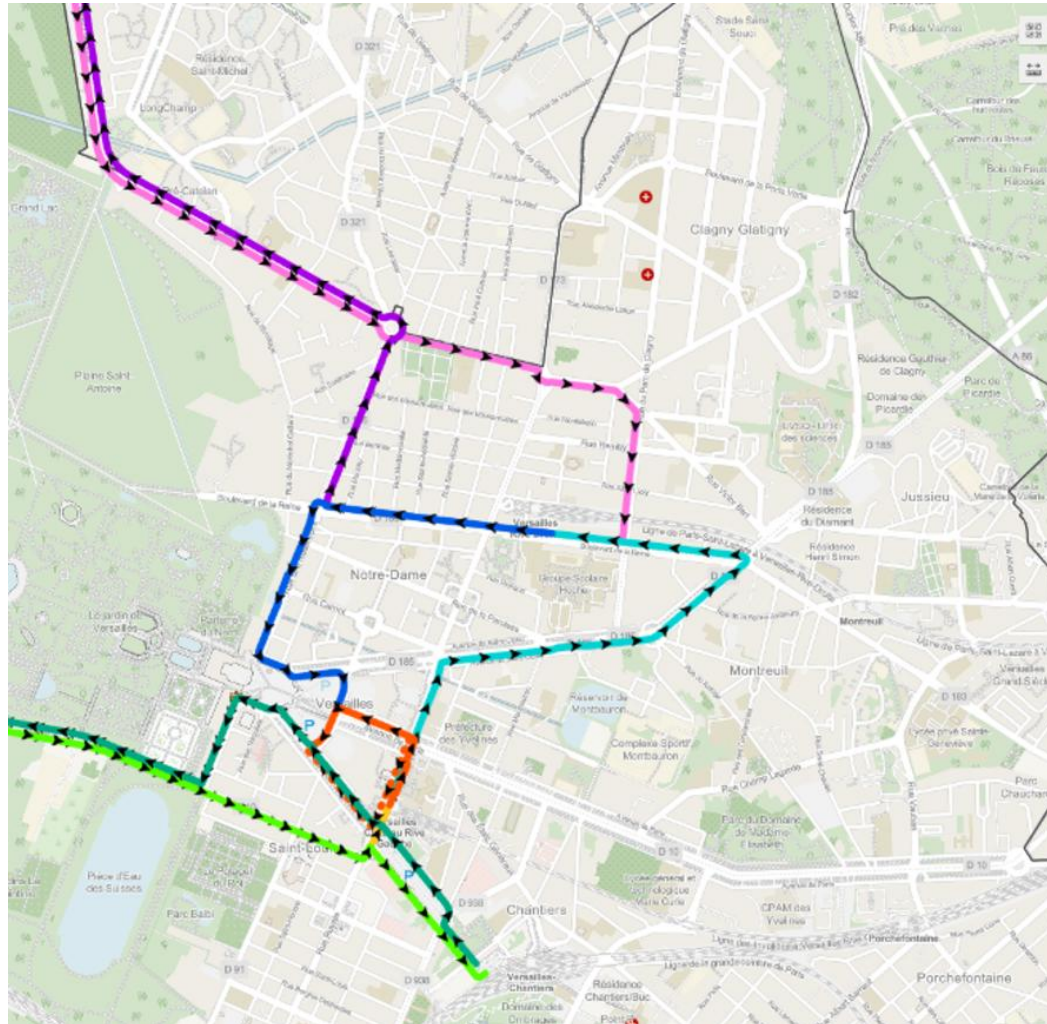
Mise en fourrière

Les véhicules restés stationnés dans les zones interdites au stationnement seront mis en fourrière. Le bureau de la police municipale délivrant la mainlevée, préalable indispensable à la récupération d'un véhicule mis en fourrière, sera situé temporairement à l'hôtel de ville. Des navettes seront mises en place pour accompagner les propriétaires jusqu'à la fourrière, située en périmètre rouge.

Pour rappel, les frais de mise en fourrière pour une voiture particulière s'élèvent à 127,65 € + 6,75€ de garde journalière (+ amende de police correspondant à l'infraction commise de 35 € à 135 €).

Se rendre aux épreuves olympiques

En transports en commun



Itinéraires des navettes

SITE GARE DES CHANTIERS 50%

NOM

- SITE > GARE DES CHANTIERS
- GARE DES CHANTIERS > SITE

SITE GARE RIVE GAUCHE 30% (pas de navettes le 30 juillet, le 2, 3 et 10 Août)

NOM

- SITE > GARE RIVE GAUCHE
- GARE RIVE GAUCHE > SITE (hors jour marathon)
- GARE RIVE GAUCHE > SITE (jour marathon)

SITE GARE RIVE DROITE 20% (hors jour marathon)

NOM

- SITE > GARE RIVE DROITE (hors jour marathon)
- GARE RIVE DROITE > SITE (hors jour marathon)

SITE GARE RIVE DROITE 20% (jour marathon)

NOM

- SITE > GARE RIVE DROITE (jour marathon)
- GARE RIVE DROITE > SITE (jour marathon)